



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
25 octobre 2017
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 8^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 5 octobre 2017, à 15 heures

Président : M. Gunnarsson (Islande)
puis : M. Idris (Vice-Président) (Érythrée)

Sommaire

Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

- a) Promotion de la femme (*suite*)
- b) Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 15 heures

Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme
(suite) (A/72/38)

- a) **Promotion de la femme (suite)** (A/72/93, A/72/134, A/72/207 et A/72/215)
- b) **Suite donnée aux textes issus de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (A/72/203 et A/72/220)

1. **M. Jaime Calderon** (El Salvador), prenant la parole au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), dit que les États membres de la CELAC restent fermement attachés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de grandes avancées ont été accomplies, mais beaucoup reste à faire. Les pays de la CELAC sont particulièrement préoccupés par la féminisation de la pauvreté, la persistance de niveaux élevés de violence contre les femmes et les filles et les inégalités structurelles qui perpétuent le cycle de la pauvreté, de la marginalisation et des inégalités.

2. Les pays de la CELAC sont déterminés à renforcer leurs politiques et lois nationales relatives aux droits et à l'autonomisation des femmes. Ils sont également résolus à lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes, notamment les mutilations génitales, les mariages forcés et la traite d'êtres humains de même que les violences liées au trafic de drogues, à la traite sexuelle, au crime organisé et à d'autres formes d'exploitation. Ils continueront d'œuvrer pour améliorer l'indépendance économique des femmes et garantir leurs droits fondamentaux, notamment leurs droits à une éducation et à des soins médicaux de qualité et à la protection contre la violence sexiste.

3. La CELAC réaffirme l'importance d'un accès équitable des femmes à l'éducation et à la formation ainsi qu'à des soins de santé maternelle, sexuelle et procréative et à un travail décent et productif, et est convaincue que les hommes et les garçons, en tant qu'agents du changement, apportent une contribution déterminante à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Elle attache une importance particulière à la protection des migrantes ainsi que des femmes et des enfants vivant en milieu rural.

4. Les pays de la CELAC sont déterminés, à surmonter les stéréotypes patriarcaux, qui perpétuent la

répartition inégale du travail, et à mettre fin à la sous-évaluation et à l'invisibilité du « travail des femmes ». Ils s'engagent également à favoriser l'accès de toutes les femmes à un emploi décent et à intensifier leurs efforts pour permettre à celles-ci de réaliser pleinement leur potentiel et pour lutter contre la violence et la discrimination, notamment les formes multiples de discrimination, dont elles sont victimes.

5. Les pays de la CELAC mesurent l'importance de la contribution des organisations féministes, des mouvements de femmes et des organisations de la société civile, qui doivent renforcer et coordonner leurs actions. Ils ont établi un groupe de travail sur la promotion de la femme. À la treizième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, ils ont adopté la Stratégie de Montevideo pour l'exécution du programme régional sur l'égalité des sexes dans le cadre de l'action pour le développement durable à l'horizon 2030, et ils s'appêtent à se réunir à La Havane (Cuba) pour une session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, qui célèbre son quarantième anniversaire. Ils se félicitent des récentes consultations régionales tenues à Panama avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ainsi que de la Déclaration de Panama, qui définit une approche régionale de l'autonomisation économique des femmes.

6. **M. Matjila** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que, conformément au principe de non-discrimination énoncé dans le traité fondateur de la Communauté, ses États membres se sont engagés dans le Protocole sur le genre et le développement à œuvrer en faveur de l'autonomisation des femmes, de l'élimination de la discrimination et de l'égalité et l'équité entre les sexes. Plus récemment, ils ont pris des mesures pour mettre en œuvre ces objectifs et les intégrer dans leur Programme d'action et leur Initiative de renforcement des communautés ainsi que dans leur Plan stratégique indicatif de développement régional.

7. Toutefois, en dépit de ces efforts et d'autres, les femmes, en particulier celles vivant en milieu rural, restent confrontées à de nombreuses difficultés, dont les obstacles à l'accès aux ressources et à leur possession l'exclusion économique et sociale, les formes de discrimination multiples et convergentes, les violences sexistes, l'inadéquation des investissements dans la protection sociale et le financement insuffisant de leur autonomisation économique. En outre, les femmes et les filles sont tout particulièrement touchées

par le VIH/sida en Afrique australe, qui reste à l'épicentre de l'épidémie. Les États membres poursuivent les initiatives qui ont été lancées au titre du Cadre stratégique de la SADC sur le VIH et le sida et qui concernent notamment la distribution de préservatifs et la promotion de leur utilisation, les campagnes de sensibilisation au VIH et à la nécessité de changements de comportement, la fourniture de conseils et le dépistage, la promotion de pratiques médicales sûres, la prévention de la transmission mère-enfant, le traitement du VIH et les soins à domicile.

8. Même en collaborant, les États membres de la SADC n'ont pas les moyens de remédier à tous les problèmes rencontrés par les femmes en Afrique australe. Ils sont reconnaissants du soutien apporté par leurs partenaires de développement et la communauté internationale et appellent de leurs vœux la multiplication et la consolidation des partenariats pour la promotion des femmes dans la région.

9. **M^{me} Adamson** (Observatrice de l'Union européenne), prenant la parole également au nom des pays candidats, à savoir l'Albanie, le Monténégro, la Turquie et la Serbie, ainsi qu'au nom de l'Arménie, de la Géorgie et de l'Ukraine, dit que le mariage précoce et le mariage forcé, la mutilation génitale féminine, le harcèlement sexuel et la violence physique et sexuelle contre les femmes demeurent des pratiques très répandues et que beaucoup de femmes quittent leur pays pour échapper à l'exploitation et à la violence. La communauté internationale doit s'attaquer aux causes profondes de la violence sexiste, notamment en mobilisant l'appui des hommes et des garçons.

10. L'Union européenne a investi dans l'égalité des sexes plus que toute autre entité. En septembre, lors du lancement de Spotlight, initiative qu'elle mène conjointement avec l'ONU pour mettre fin à la violence contre les femmes, elle s'est engagée à financer les activités prévues à hauteur de 500 millions d'euros. Elle a récemment signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et joue désormais un rôle de chef de file pour donner suite à l'Appel à l'action pour la protection contre la violence sexiste dans les situations d'urgence. Dans toutes les opérations humanitaires qu'elle finance, une analyse des disparités entre les sexes doit être effectuée et la pleine mise en œuvre des mesures concernant les femmes et la paix et la sécurité doit être privilégiée, conformément à sa stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité. En outre, comme le préconise le Consensus européen sur le développement, adopté récemment, l'aide au

développement est de plus en plus utilisée pour faire progresser les droits des femmes et des filles.

11. L'Union européenne continuera de collaborer avec les pays partenaires pour défendre les droits des femmes et rendre les institutions plus transparentes, coopératives et responsables, les organisations de la société civile étant à cet égard des partenaires privilégiés. Elle estime qu'ONU-femmes joue un rôle déterminant dans l'intégration de l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et l'élimination de la violence à leur égard et elle encourage vivement l'ONU à continuer de tenir compte de ces questions dans ses dispositifs de paix et de sécurité.

12. **M^{me} Morton** (Australie), prenant la parole également au nom du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, dit que ces pays restent attachés à l'objectif de développement durable n° 5 et continueront de considérer l'égalité des sexes comme un objectif transversal du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ils saluent particulièrement les efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à la parité des sexes dans le système des Nations Unies, notamment grâce à sa nouvelle Stratégie sur la parité des sexes, et ils encouragent ONU-Femmes et tous les organismes des Nations Unies à continuer de mettre en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Dans les travaux à venir, l'ONU doit répondre rapidement aux nouveaux enjeux et ses Membres doivent coopérer afin d'assurer que toutes les déclarations politiques, toutes les résolutions et tous les cadres juridiques pertinents sont dûment appliqués dans chacun d'entre eux.

13. **M^{me} Nunoshiba** (Japon) dit que son pays se félicite de la Stratégie sur la parité des sexes et entend participer à sa mise en œuvre. Au niveau national, le premier Plan d'action pluriannuel visant à appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité avance à grands pas.

14. Tous les acteurs du développement, notamment l'ONU, doivent se mobiliser pour atteindre l'objectif 5. Pour sa part, le Japon continue, dans cette optique, d'intensifier sa coopération internationale et son aide au développement. En décembre 2016, à l'Assemblée mondiale des femmes, il s'est engagé à verser plus de 3 milliards de dollars sur trois ans pour favoriser la participation des femmes et leur promotion dans les pays en développement, devenant ainsi le deuxième bailleur de fonds d'ONU-Femmes. En juillet 2017, il

s'est engagé à verser 50 millions de dollars à la nouvelle Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneurs. Chaque année depuis 2014, il accueille l'Assemblée mondiale des femmes, qui passe en revue divers aspects de l'autonomisation des femmes avec les dirigeantes les plus influentes du monde et d'autres parties prenantes.

15. **M^{me} Kirianoff Crimmins** (Suisse) dit que son pays a récemment adopté sa première stratégie pour l'égalité des sexes et les droits des femmes, confirmant ainsi son solide attachement à la promotion de la femme. Compte tenu du poids considérable que la discrimination fait peser sur elles, il faut redoubler d'efforts pour accroître l'indépendance économique et la participation au développement et à la prise de décisions des femmes rurales. Sur son territoire comme à l'étranger, la Suisse soutient des projets portant sur le renforcement de la présence et du rôle des femmes dans les organisations agricoles et visant à mieux faire connaître le rôle déterminant qu'elles jouent dans l'agriculture ainsi que les défis spécifiques auxquels elles sont confrontées. Grâce à l'aide internationale au développement, la Suisse s'emploie à réduire le travail non rémunéré des femmes vivant en milieu rural en construisant des infrastructures, en améliorant les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement et en recourant à des technologies agricoles innovantes.

16. Il est impératif que les soins de santé de base offrent une gamme complète de services de santé sexuelle et procréative. La Suisse est déterminée à faire avancer le dialogue politique dans ce domaine en se fondant sur une approche fondée sur les droits ainsi que sur des données concluantes.

17. **M. Arriola Ramírez** (Paraguay) dit que son pays s'emploie à garantir l'égalité civile, politique et sociale des femmes, conformément à la Constitution. Le troisième Plan national pour l'égalisation des chances entre hommes et femmes met l'accent sur la participation politique et sociale, la création d'emplois décents, l'éducation, la prise en charge sanitaire intégrale, un environnement sain et salubre et l'élimination de la violence. Le Paraguay s'est doté de lois sur l'allaitement maternel, le travail domestique et la protection des femmes contre la violence ainsi que de politiques publiques visant expressément les femmes rurales. Son principal programme de transferts monétaires assortis de conditions accorde la priorité aux femmes chefs de famille et un centre dédié exclusivement aux femmes va être mis en place sous peu pour fournir des services complets d'autonomisation financière, des soins de santé

sexuelle et procréative, des services de prévention de la violence ainsi que des services d'appui.

18. Il importe de s'attaquer aux facteurs structurels affaiblissant les droits et l'autonomisation des femmes et de répondre de manière appropriée aux besoins des groupes de femmes les plus vulnérables. Les États doivent montrer qu'ils ont la volonté politique de prendre en considération la problématique hommes-femmes dans leurs plans et programmes de développement et d'appliquer les mesures visant à renforcer la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions.

19. **M^{me} Aanzi** (Pays-Bas) dit que, selon le Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde du Forum économique mondial, les disparités entre hommes et femmes se creusent dans de nombreux pays, y compris aux Pays-Bas. En outre, le rapport du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable (E/2017/66) indique que peu de progrès ont été faits dans la réalisation de l'objectif 5. Au rythme actuel, il faudrait plus de cent ans pour atteindre les cibles de cet objectif. Si l'on veut mettre fin aux disparités, il faut à la fois donner aux femmes la possibilité de s'épanouir et de participer pleinement à la vie de la société et mobiliser l'appui et l'engagement à long terme des politiciens, des gouvernements et des employeurs, des deux sexes. Il est en effet crucial que les hommes apportent leur soutien et s'engagent aux côtés des femmes.

20. Les femmes sont toujours ostensiblement absentes des postes à responsabilités dans les entreprises et les administrations des Pays-Bas. Néanmoins, si les possibilités voulues leur sont offertes et si l'engagement et l'appui requis sont mobilisés, cette situation pourrait changer en l'espace d'une seule génération. Après tout, c'est grâce à l'accès à une éducation de qualité pour tous que les parents de l'intervenante, des immigrés analphabètes marocains, ont pu élever des enfants aujourd'hui diplômés de l'enseignement supérieur.

21. **M^{me} Cupellini** (Italie) dit qu'une véritable autonomisation commence avec l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, notamment les pratiques traditionnelles dommageables, telles que la mutilation génitale féminine et le mariage précoce et forcé. En 2017, l'Italie a participé au budget de base du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) à hauteur de 1,4 million d'euros et a versé 1,8 million d'euros au Programme commun du FNUAP et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'élimination de la mutilation génitale féminine. En juillet, le pays a organisé la Conférence BanFGM

consacrée à l'interdiction universelle de la mutilation génitale féminine.

22. Dans le cadre de la présidence italienne, le G7 a placé l'égalité des sexes au cœur de son programme et, à son Sommet du mois de mai, ses dirigeants ont adopté une feuille de route pour un environnement économique où les disparités entre les sexes sont prises en compte. L'Italie continuera de promouvoir l'égalité des sexes au sein du Groupe, notamment en organisant en novembre la première réunion ministérielle du G7 sur l'égalité des chances.

23. L'Italie a fait de la prévention de la violence sexuelle et sexiste un axe central de son intervention dans les conflits et les situations d'urgence et a contribué financièrement à des programmes bilatéraux et multilatéraux visant à protéger les droits des femmes vivant dans de telles situations à la santé, à la sécurité et à la dignité. Les femmes migrantes, qui sont davantage exposées à la violence, à la traite et à l'esclavage, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

24. La mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité continuera d'être une priorité absolue pour l'Italie durant son mandat au Conseil de sécurité, tout comme elle a été un élément moteur du lancement prochain du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne. Au niveau national, l'Italie a récemment adopté son troisième plan d'action pour les femmes et la paix et la sécurité.

25. **M. Sauer** (Finlande) dit que des violations d'une ampleur inacceptable des droits des femmes et des filles se perpétuent à travers le monde. Les formes de discrimination multiples et convergentes à l'égard des femmes et des filles handicapées sont particulièrement préoccupantes et la garantie de leurs droits exige un changement de paradigme dans les normes et les attitudes sociales, que de nombreux États sont loin d'avoir internalisé. Le droit à l'autonomie individuelle est au cœur de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et la Finlande continue d'explorer les moyens de promouvoir l'autodétermination de ces personnes en tant que membres à part entière de la société, en coopération étroite avec la société civile.

26. Le cadre international des droits de l'homme fournit les instruments permettant de garantir le respect des droits des femmes et des filles dans les sphères publique et privée. Ce qui fait défaut, c'est l'action. À cet égard, ONU-Femmes est une exception. Depuis sa création, cet organisme joue un rôle moteur dans la promotion des changements normatifs et de l'égalité des sexes.

27. La Finlande est fière de participer à l'initiative SheDecides, qui déploie des services de santé sexuelle et procréative à l'échelle mondiale. Refuser aux filles le droit de disposer de leur corps peut avoir des conséquences graves. La principale cause de décès des filles âgées de 15 à 19 ans est le suicide, suivie de causes liées à la grossesse.

28. De nombreux gouvernements, y compris celui de la Finlande, rencontrent des obstacles dans leur lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. En Finlande, l'une des principales difficultés réside dans le manque de structures et de services destinés aux femmes victimes de violences. En tant que champion de l'initiative HeForShe IMPACT, le Président finlandais s'est personnellement engagé à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, à promouvoir leur autonomisation économique et à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

29. *M. Idris (Érythrée), Vice-Président, prend la présidence.*

30. **M^{me} Gan** (Singapour) dit que son pays a toujours donné la priorité à l'épanouissement de sa population, qui constitue sa ressource la plus précieuse. Les femmes bénéficient de droits égaux et de solides protections juridiques. La presque totalité des femmes âgées de 15 ans ou plus sont alphabétisées et plus de 50 % des étudiants à plein temps sont des femmes. En outre, la place des femmes a progressé dans les professions traditionnellement dominées par les hommes, notamment dans l'ingénierie, la médecine et la politique. Singapour a récemment élu sa première femme Présidente et, depuis les dernières élections générales, près d'un quart des sièges du Parlement sont occupés par des femmes. En 2016, Singapour occupait la onzième place parmi les 159 pays évalués par l'Indice d'inégalités entre les sexes.

31. Pour remédier à la sous-représentation des femmes aux postes de direction des entreprises, le Gouvernement singapourien a créé le Comité d'action pour la diversité, dont l'objectif est d'arriver à 20 % de femmes dans les conseils d'administration d'ici à 2020. Pour stimuler l'accès des femmes au marché du travail et pour assurer qu'elles conservent une activité professionnelle, Singapour a mis en place une aide à l'emploi et à la formation ainsi que des mesures favorisant l'harmonie entre vie professionnelle et vie privée et permettant des aménagements des modalités de travail. Le pays continuera de former des partenariats avec les particuliers, les entreprises et la société civile pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

32. **M^{me} Treuno** (Mexique), prenant la parole en tant que déléguée de la jeunesse, dit que les femmes et les filles restent à la traîne. Elle est déçue de constater que la déclaration ministérielle adoptée à la session de juillet du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ne fait aucune mention des droits des femmes. En l'état actuel des choses, si des négociations telles que celles qui avaient été menées à Beijing en 1995 devaient se tenir en 2017, elles n'aboutiraient à aucune Déclaration ou Programme d'action. Une telle régression est inacceptable dans un monde où l'égalité des sexes n'est acquise dans aucun pays. Les femmes, en particulier les plus vulnérables d'entre elles, telles que les autochtones, les réfugiées et les handicapées, continuent de subir l'exclusion, la marginalisation, la discrimination, la violence et le fémicide.

33. Le Mexique rejette la dichotomie trompeuse qui consiste à opposer protection des droits en matière de sexualité et de procréation et protection de la famille. Le droit des femmes de disposer de leur corps dépasse les questions de santé sexuelle et procréative. Il leur permet d'être autonomes, ce qui est dans l'intérêt de leur famille comme de la société.

34. L'égalité des sexes est une question transversale du Programme 2030, dont les 17 objectifs ne pourront être réalisés sans la participation des femmes. Le Mexique investit dans l'éducation des femmes et des filles ainsi que dans la promotion de l'égalité de participation à la vie politique. Cependant, les États Membres doivent disposer de meilleures données et statistiques en matière d'égalité des sexes pour être à même d'élaborer des politiques publiques adaptées. Ils doivent continuer de travailler avec ONU-Femmes, le système des Nations Unies et les mécanismes régionaux pour améliorer les systèmes statistiques et la ventilation des données.

35. **M^{me} Salazar Mujica** (Pérou) dit que, conscient du caractère transversal de la question de l'égalité des sexes dans le Programme 2030, le Gouvernement péruvien a intégré cette problématique dans l'ensemble des institutions publiques. Le Pérou s'emploie à mettre en œuvre des politiques d'égalité des sexes et un Plan national visant à lutter contre la violence sexiste (2016–2021). Il encourage également l'autonomisation des femmes et leur accès aux produits financiers, à la technologie, aux marchés, dont les marchés publics, au développement des compétences et à la protection sociale. Par exemple, l'État a fourni un appui technique aux microentreprises et aux petites entreprises pour qu'elles renforcent leurs réseaux et a adopté des lois qui donnent à ces entreprises un statut officiel et favorisent leur développement. Le Pérou est

déterminé à renforcer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes nationaux pour l'égalité des sexes et s'emploie à intégrer la problématique hommes-femmes à tous les niveaux de l'administration publique.

36. **M. García Moritán** (Argentine) dit que, dans son premier Plan d'action national sur la violence à l'égard des femmes (2017–2020), l'Argentine s'est engagée à mettre en œuvre des programmes visant à éliminer la violence sexiste et à favoriser l'autonomisation des femmes et des filles par tous les moyens, notamment par la voie de l'autonomie politique et économique. Les politiques d'égalité des sexes du pays visent à autonomiser toutes les femmes, en particulier celles qui sont touchées par la violence et des formes de discrimination multiples et convergentes.

37. Dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030, l'Argentine privilégie l'échange de données d'expérience, la coopération internationale, la coopération avec la société civile et la promotion des partenariats public-privé. La délégation de l'Argentine se félicite de la décision prise par la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences de relancer le débat sur la contribution des cadres juridiques internationaux, régionaux et nationaux à la prévention et à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et se joint au Secrétaire général pour demander aux États d'œuvrer à la réalisation des droits fondamentaux des femmes travailleuses migrantes et de prendre en considération les femmes et les filles vivant en milieu rural dans l'élaboration de leurs mesures sociales et économiques en matière d'éducation, de santé, d'emploi et d'intégration financière et numérique. La délégation de l'Argentine salue également la nouvelle Stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes.

38. **M^{me} Kabia** (Sierra Leone) dit que, dans le cadre de son Plan d'action national relatif aux résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité, la Sierra Leone a créé un mécanisme qui veille à ce que l'égalité des sexes soit systématiquement prise en compte dans ses efforts de relèvement, de réintégration et de reconstruction. L'adoption d'une série de lois traitant des problèmes liés à l'égalité des sexes, la ratification du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique, les efforts du pays dans des domaines tels que la mortalité maternelle et infantile et son programme de soins de santé gratuits pour les femmes enceintes, les mères allaitantes et les enfants de moins de 5 ans (qui a malheureusement été interrompu en 2014 par l'épidémie d'Ebola) sont autant d'illustrations du ferme engagement du pays à

réduire l'écart entre les sexes. Pour mobiliser les ressources indispensables à des progrès à tous les niveaux, la délégation sierra-léonaise compte sur une coopération et des partenariats sans faille. Il importe que des structures favorisant la promotion de la femme et donnant la priorité à une industrialisation inclusive et durable, aux transferts de technologies et à l'accès aux marchés puissent être mises en place. C'est pourquoi la Sierra Leone demande que davantage de fonds provenant de l'aide publique au développement soient mobilisés, afin de financer la mise en œuvre du nouveau programme de développement et des autres programmes convenus au niveau international pour la promotion des femmes.

39. **M. Locsin** (Philippines) dit que le Gouvernement philippin a pour priorité absolue de promouvoir et de protéger les droits des plus de 5 millions de ressortissantes philippines travaillant à l'étranger. Une loi de 2016 portant modification de la loi sur les travailleurs migrants et les Philippines expatriés prévoit que l'assistance sociale et les services et programmes à l'intention des travailleurs expatriés doivent être davantage soucieux de l'égalité des sexes. En outre, la participation des travailleuses migrantes aux organes de décision a été institutionnalisée. En 2016, plus de 115 000 migrantes ont bénéficié de services complets de rapatriement et d'une formation de préparation à la réinsertion. En outre, un fonds spécialisé pour l'assistance aux Philippines expatriés a été mis en place et une permanence téléphonique répond, 24 heures sur 24, aux appels des victimes de la traite d'êtres humains, qui sont pour la plupart des femmes et des filles. Cependant, le Gouvernement continue de rechercher des moyens efficaces pour empêcher les agences de recrutement d'abuser des travailleurs migrants.

40. Concernant l'autonomisation économique des femmes, les Philippines fournissent une assistance technique à plus de 2 000 microentreprises afin d'améliorer leur compétitivité et leur viabilité. Elles incitent également les femmes vivant en milieu rural à former des associations pour renforcer leur pouvoir de négociation et fournissent un accès à la formation ainsi que des équipements et des technologies adaptées aux besoins des femmes dans les zones rurales. En outre, les organismes chargés de la réforme agraire et agricole sont tenus de consacrer au moins 5 % de leur budget à l'amélioration de l'accès des femmes rurales aux infrastructures et aux technologies durables et favorisant des économies de temps et de travail.

41. **M^{me} Yankssar** (Arabie saoudite) dit que, pour atteindre les objectifs de développement durable, il est nécessaire de créer un environnement favorable aux

femmes, qui doivent être autonomisées socialement, économiquement et politiquement. Conformément aux recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les femmes et les filles en milieu rural (A/72/207), l'Arabie saoudite a créé des dispensaires mobiles dans les zones rurales et a lancé une initiative pour l'emploi à distance afin de permettre aux femmes de travailler à domicile. Pour dissuader les pratiques du mariage précoce et du mariage forcé, elle a adopté des lois qui donnent aux femmes les moyens de gérer leurs propres affaires et celles de leur famille. Elle a également créé un fonds de pensions pour les femmes abandonnées par leur mari. Par ailleurs, les femmes peuvent désormais bénéficier des services publics sans condition et elles ont également été récemment autorisées à conduire. Non seulement les femmes présentes dans la population active et participant à la vie politique et aux affaires étrangères sont plus nombreuses, mais elles occupent également des postes de direction dans les milieux de la finance et de l'éducation et dans les administrations locales. En outre, la police religieuse a commencé à mettre sur pied une unité strictement composée de femmes.

42. L'Arabie saoudite dénonce l'impossibilité pour les femmes palestiniennes d'exercer leurs droits fondamentaux sous l'occupation et l'oppression israélienne. Elle participera pleinement aux efforts visant à autonomiser les femmes, lutter contre toutes les formes de discrimination à leur égard et améliorer leur situation, conformément à la loi islamique.

43. **M. Duque Estrada Meyer** (Brésil) dit que les États membres de la Communauté des pays de langue portugaise sont fiers d'avoir présenté le projet de résolution sur la pleine jouissance des droits de l'homme par toutes les femmes et toutes les filles et l'intégration systématique d'une perspective de genre dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/HRC/36/L.12) adopté par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-sixième session. Le Brésil a lancé plusieurs initiatives importantes pour favoriser l'autonomisation des femmes, notamment un programme visant à promouvoir des relations de travail plus équitables dans les secteurs public et privé. Afin de réduire et rééquilibrer la charge du travail domestique non rémunéré, les autorités ont récemment adopté des mesures allongeant le congé de paternité de 5 à 20 jours et renforçant l'appui fourni aux mères allaitantes et aux dons de lait maternel. Le Brésil s'efforce de promouvoir l'autonomie économique des femmes, en accordant une attention particulière aux politiques d'élimination de la pauvreté, et de renforcer

la participation des femmes, notamment aux postes de direction, dans la vie politique ainsi que dans les organes de décision.

44. Dans le cadre de son programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes, le Brésil a mis en place dans chaque État des établissements chargés de dispenser toute l'aide dont ont besoin les femmes victimes de violence et a ouvert de nouveaux centres de santé destinés aux femmes. Il est également en train de déployer des unités mobiles pour aider les femmes exposées à la violence dans les zones rurales et mène régulièrement des campagnes de sensibilisation. En outre, des unités de police spécialisées dans les crimes contre les femmes sont depuis longtemps opérationnelles.

45. Enfin et surtout, le Brésil mesure pleinement l'importance d'associer les hommes et les garçons à l'effort d'autonomisation des femmes et des filles.

46. **M^{me} Morton** (Australie) dit que la délégation de l'Australie se félicite de la Stratégie sur la parité des sexes mise en place par le Secrétaire général et exhorte ONU-Femmes et tous les organismes des Nations Unies à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

47. L'Australie s'attache depuis longtemps à promouvoir les services de santé sexuelle et procréative, pour la fourniture desquels des financements à long terme sont assurés. Bien que la discrimination fondée sur le sexe, la situation matrimoniale ou les responsabilités familiales soit depuis longtemps illégale, les Australiennes ne bénéficient pas des mêmes opportunités professionnelles que les hommes et sont bien moins rémunérées qu'eux pour un même travail. En juillet, le Gouvernement australien a lancé une stratégie visant à réduire de 25 % l'écart entre le taux d'activité des hommes et celui des femmes d'ici à 2025.

48. Au niveau international, Pacific Women Shaping Pacific Development, programme phare de l'Australie en faveur de l'égalité des sexes, soutient des projets permettant aux femmes de 14 pays de participer pleinement, librement et en toute sécurité à la vie politique, économique et sociale. En Asie du Sud-Est, son initiative Investing in Women aide les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière d'emploi des femmes et à accroître les investissements dans les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes.

49. **M^{me} Gonzalez Tolosa** (République bolivarienne du Venezuela) dit que le Venezuela a intégré la

question de l'égalité des sexes dans toutes ses politiques publiques et met en œuvre des politiques et des programmes visant à protéger les droits fondamentaux des femmes et à encourager leur participation dans tous les aspects de la vie du pays. Le cadre législatif régissant l'égalité et l'équité entre les sexes a été élargi pour assurer une protection sans précédent et a été rédigé en des termes non sexistes. En outre, le budget d'investissement social, qui représente les trois quarts des dépenses publiques, garantit le financement des activités de promotion de la femme. La parité des sexes a été atteinte dans l'enseignement primaire et secondaire et 60 % des étudiants du cycle supérieur sont des femmes. Le pourcentage de femmes au chômage ou ayant un emploi non rémunéré est tombé de 16 % à moins de 8 %, et 60 % des retraités sont des femmes. Les tâches ménagères et les soins familiaux sont considérés comme des emplois productifs et les femmes travaillant dans les secteurs informels sont désormais couvertes par le système de sécurité sociale. Le travail domestique est considéré comme une valeur ajoutée de l'activité économique.

50. Le Gouvernement vénézuélien a pris des mesures pour protéger les droits en matière de sexualité et de procréation, améliorer les conditions de la maternité et décourager les grossesses précoces. Conformément à la loi organique sur le droit des femmes à une vie exempte de violence, le Venezuela a élaboré des politiques garantissant aux femmes victimes de violences l'accès à des services juridiques et psychologiques.

51. Mais l'exercice des droits des femmes ne pourra être assuré que dans un climat de respect, de dignité, d'égalité, de non-violence et de paix. Or, on ne peut parvenir à la paix qu'en préservant la souveraineté, l'autodétermination et le respect de la diversité.

52. **M^{me} Plepytė** (Lituanie) dit qu'il ne saurait y avoir de progrès réels vers la parité des sexes et la promotion de la femme sans une détermination et une action sans faille au niveau national. La Lituanie actualise régulièrement son programme national sur l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et a récemment imposé l'évaluation des incidences de ses programmes gouvernementaux, de ses politiques et de ses décisions de justice sur les personnes de chaque sexe. Outre des dommages physiques et psychologiques, la violence à l'égard des femmes entraîne des coûts directs et indirects pour les victimes et pour la société. Disposer de données comparables de haute qualité sur ces coûts permettrait de mesurer l'impact de la violence et de prendre des mesures ciblées pour y remédier. En vertu de la loi de 2011 sur la protection contre la violence domestique, la Lituanie

a adopté une approche pragmatique qui implique des campagnes de sensibilisation, le renforcement des compétences et la coopération avec les institutions locales et la société civile. La Lituanie milite pour le partage égal des tâches ménagères et de l'éducation des enfants, notamment en garantissant un accès égal au congé parental et en proposant des garderies de qualité et des services de prise en charge des personnes dépendantes.

53. La Lituanie défend aussi activement l'égalité des sexes au niveau international. En mai, elle a organisé la première Réunion Asie-Europe sur l'autonomisation économique des femmes.

54. **M^{me} Al-Nasairi** (Iraq) dit que son pays est en train d'établir son rapport périodique qu'il présentera au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en 2018. La Constitution iraquienne donne aux femmes le droit de participer aux affaires publiques ainsi que le droit de vote et de désignation, tandis que la loi sur les élections provinciales fixe un quota minimum de femmes devant siéger aux conseils provinciaux. L'Iraq dispose d'une loi sur le statut personnel qui permet notamment aux mères de transmettre leur nationalité à leurs enfants ainsi que de lois accordant une protection sociale aux femmes célibataires et divorcées et des avantages pour les femmes actives. L'Iraq a élaboré une stratégie pour la promotion de la femme et établi un Bureau de haut niveau pour la question des femmes.

55. En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, la Direction de la police communautaire a été dotée des moyens nécessaires pour répondre rapidement aux plaintes de violence à l'égard des femmes et aux cas de violence domestique. En outre, une Journée nationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes a été instaurée. Des projets ont été entrepris en coopération avec le Ministère des finances pour favoriser l'autonomisation des femmes en milieu rural au moyen de microcrédits. En outre, à la suite de la défaite de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), une aide a été fournie aux femmes qui avaient survécu à de terribles violations des droits fondamentaux.

56. **M^{me} Likina** (Fédération de Russie) dit que la Commission de la condition de la femme a démontré son efficacité et doit rester le principal organe du système des Nations Unies chargé de l'égalité des sexes. Sa délégation salue les travaux menés par ONU-Femmes ces deux dernières années, notamment l'adoption récente d'un plan stratégique pour 2018–2021. Toutefois, la délégation de la Fédération de Russie tient à réitérer qu'ONU-Femmes doit faire

participer tous les groupes de pays sans exception et ne fournir une assistance sur le terrain qu'à la demande de l'État concerné et avec l'autorisation de celui-ci. ONU-Femmes ne doit jouer qu'un rôle secondaire d'appui.

57. Le Gouvernement russe a intégré les questions relatives à l'égalité des sexes dans les politiques démographiques et relatives à la famille qu'il a récemment adoptées et dans sa stratégie d'aide aux personnes âgées. Sa Stratégie nationale 2017–2022 pour les femmes sera mise en œuvre par un conseil de coordination composé de représentants de la société civile et des branches exécutive et législative de l'État, qui s'est réuni pour la première fois le 14 septembre afin d'élaborer un plan de lancement de la phase 1 de la stratégie.

58. **M. Qassem Agha** (République arabe syrienne) dit que, depuis les années 20, les femmes sont considérées en tout point comme égales aux hommes en vertu de la constitution et des lois du pays et que leur situation est bien meilleure que celle de leurs homologues des pays voisins. En 1948, les Syriennes ont été les premières femmes de la région à obtenir le droit de vote aux élections parlementaires. En 1975, pour la première fois, une femme a été élue membre du Parlement, et en 2016, une femme en est devenue la première Présidente. La Vice-Présidente est également une femme.

59. Ces six dernières années, les Syriennes ont été les principales victimes des formes les plus atroces du terrorisme et de l'extrémisme. Nombre d'entre elles ont été tuées par les terroristes uniquement pour avoir ouvert un compte Facebook. D'autres se sont suicidées pour échapper au mariage forcé ou au viol et des centaines de filles ont été enlevées pour être vendues et réduites en esclavage par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra. Les Syriennes endurent des conditions épouvantables dans les camps de réfugiés et à bord des navires de la mort sur la Méditerranée, devenus une source de revenus pour les mafias turques. D'autres subissent l'occupation israélienne en Palestine et dans le Golan syrien occupé. Il est grand temps que les pays impliqués dans la guerre cessent de soutenir le terrorisme en Syrie, comme le demandent les résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014).

60. **M^{me} Myo** (Myanmar) dit qu'après des décennies de conflit armé et de sous-développement, le Myanmar est déterminé à bâtir une société pacifique, prospère et démocratique, ce qui sera impossible sans l'autonomisation des femmes. Avec l'appui du Groupe thématique des Nations Unies pour l'égalité des sexes et de plus d'une centaine d'organisations de la société

civile, il s'emploie à placer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au cœur de ses stratégies de développement. Le Plan stratégique national 2013–2022 pour la promotion de la femme couvre les questions clés du programme des Nations Unies dans ce domaine. En outre, grâce aux progrès accomplis en matière de soins de santé et d'éducation, la mortalité maternelle et infantile est en baisse et l'accès à l'éducation renforcé. Concernant les femmes en milieu rural, le programme national de développement décentralisé et participatif du Myanmar tient compte de la problématique hommes-femmes et le pays a récemment lancé l'application mobile i-Women, qui encourage l'esprit d'initiative des femmes en milieu rural, en leur donnant les moyens de rester connectées et de développer leur potentiel.

61. Le Gouvernement du Myanmar est en train d'élaborer une loi sur la prévention de la violence contre les femmes, en coopération avec le Groupe thématique pour l'égalité des sexes. La plupart des victimes de la traite étant enlevées pour être emmenées dans les pays voisins, le Myanmar a signé en 2009 des mémorandums d'accord avec la Chine et la Thaïlande sur la traite d'êtres humains. Il a également ratifié la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants.

62. **M. Sukhee** (Mongolie) dit que les femmes, en tant que mères, épouses, sœurs et filles, peuvent jouer un rôle de catalyseur du changement et du développement. C'est dans cette optique que la Mongolie s'est engagée, dans sa Vision du développement durable à l'horizon 2030, à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. En 2017, sa loi sur la violence familiale a été révisée pour incriminer pour la première fois la violence domestique et son Code pénal ainsi que la loi sur la protection des victimes et des témoins ont été modifiés en conséquence. La mise en application de sa loi sur l'égalité des sexes, qui met l'accent sur la participation égale des femmes dans tous les secteurs et a augmenté le quota de femmes contribuant à la prise de décisions politiques, est appuyée par un programme national pour l'égalité des sexes. Enfin, la Mongolie a promulgué une loi sur les services de garde d'enfants afin d'appuyer l'autonomisation économique des femmes.

63. **M^{me} Nguyen Lien Huong** (Viet Nam) dit que le Viet Nam a depuis longtemps conscience que le succès du développement dépend de la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie publique et privée. En application de la loi sur l'égalité des sexes, le Gouvernement a toujours intégré cette question dans

l'ensemble du système juridique et met actuellement en œuvre une stratégie nationale. Les progrès accomplis à ce jour sont encourageants. La Présidente et une des Vice-Présidentes de l'Assemblée nationale sont des femmes, tout comme les ministres ou vice-ministres de 15 ministères sur 30. L'égalité des sexes a été atteinte dans l'enseignement secondaire et supérieur et le congé de maternité est passé de quatre à six mois.

64. En tant que l'un des cinq pays les plus touchés par les changements climatiques, le Viet Nam est particulièrement préoccupé par l'impact de ce phénomène sur les femmes en milieu rural, en particulier les plus pauvres d'entre elles, dont la résilience aux inondations, tempêtes et sécheresse est moindre. Les femmes jouent un rôle important dans l'action d'urgence et dans les efforts de relèvement et de reconstruction et l'un des meilleurs moyens d'atténuer l'impact des changements climatiques sur les femmes en milieu rural est de s'assurer de leur appui, de développer leurs capacités et de renforcer leur aptitude à résister aux catastrophes futures. Le Viet Nam continuera de défendre ardemment le rôle des femmes face aux changements climatiques et compte sur l'appui et l'assistance de la communauté internationale.

65. **M^{me} Simpson** (États-Unis d'Amérique) dit que le Gouvernement américain considère l'autonomisation et la promotion des femmes dans les entreprises comme une priorité absolue et continuera de s'attaquer aux obstacles que rencontrent les femmes cadres et chefs d'entreprise. En juillet 2017, les États-Unis se sont engagés à verser 50 millions de dollars à l'Initiative Women Entrepreneurs Finance, un nouveau mécanisme qui s'appuie sur des donateurs multiples pour élargir l'accès des femmes chefs d'entreprise aux services financiers et les aider à surmonter les obstacles sexistes. Ils ont collaboré avec le secteur privé dans le cadre d'initiatives visant à favoriser les contacts entre les femmes entrepreneurs dans les différentes régions, notamment les initiatives Women's Entrepreneurship in the Americas, African Women's Entrepreneurship Program et Women's Entrepreneurship in APEC. Ils participent à l'initiative Alliance for Artisan Enterprise, qui aide de nombreuses femmes artisans. Ils ont également noué un partenariat avec le secteur privé pour mettre en place des centres d'affaires qui aident les femmes à créer, enregistrer et développer leurs entreprises et, dans certains cas, encouragent les hommes et les garçons à prévenir et combattre la violence sexiste. En novembre, les États-Unis et l'Inde organiseront ensemble le Sommet de l'entrepreneur mondial, sur le thème « Priorité aux femmes, prospérité pour tous ».

66. **M. Rattray** (Jamaïque) dit que la Jamaïque compte la plus forte proportion de femmes cadres dans le monde. Néanmoins, il existe encore des inégalités entre les hommes et les femmes dans les sphères publique et privée et la promotion de la femme reste une priorité absolue. La Jamaïque est membre du Groupe de défense de l'autonomisation économique des femmes et continue de mettre en œuvre une stratégie nationale pour la promotion de l'égalité des sexes destinée à ancrer cette égalité dans le développement national. En outre, le Parlement a récemment repris son examen de quatre lois concernant la violence à l'égard des femmes. La Jamaïque a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs à l'égalité des sexes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et trois conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Dans ce contexte, elle envisage des réformes juridiques pour protéger les travailleurs du secteur informel et promouvoir leur transition vers l'économie formelle conformément à la recommandation 204 de l'OIT.

67. **M. Hattrem** (Norvège) dit que le plus difficile reste à faire, à savoir éviter que des femmes ne soient laissées à l'écart des progrès en matière de santé et d'éducation parce qu'elles sont pauvres, vivent dans des zones rurales, appartiennent à une minorité ethnique ou sont handicapées. L'égalité des sexes a joué un rôle déterminant dans le passage de la pauvreté à la prospérité de la Norvège. En réalité, les femmes actives contribuent davantage à l'économie du pays que le pétrole et le gaz. L'égalité est l'investissement le plus précieux de la Norvège et serait tout aussi rentable pour les autres pays. Les pays les plus avancés en termes d'égalité des sexes sont aussi les plus développés.

68. La Norvège a doublé son aide à l'éducation mondiale ces quatre dernières années, car l'investissement dans l'éducation, en particulier des filles, est le moyen le plus efficace de promouvoir le développement durable.

69. Les mariages d'enfants nuisent aux enfants comme au développement. Aucune société ne peut faire l'économie d'investir dans les filles et d'ouvrir le marché du travail aux femmes. En outre, la violence à l'égard des femmes coûte très cher à la victime comme à la société. La Norvège n'invoquera jamais de prétendues valeurs traditionnelles pour refuser d'accorder aux femmes et aux filles les droits qui sont les leurs.

70. **M. Bukoka** (Zambie) dit que, pour accélérer la réalisation de l'objectif 5, le Gouvernement zambien a

promulgué la loi sur la parité et l'égalité des sexes qui, entre autres, définit un cadre pour améliorer l'accès des femmes aux ressources productives. La Zambie met également en œuvre le projet Girls' Education and Women's Empowerment and Livelihood, qui permet aux filles issues de familles extrêmement pauvres d'être scolarisées dans l'enseignement secondaire et offre des formations et des subventions aux femmes vulnérables pour leur permettre de créer leur entreprise. Pour accélérer les poursuites et réduire le volume des dossiers de violence sexiste en attente, les autorités zambiennes ont établi deux tribunaux pouvant être saisis facilement et examinant les affaires selon une procédure accélérée, et espèrent en mettre d'autres sur pied rapidement.

71. La Zambie a réduit de 10 % le nombre de mariages d'enfants, grâce à une campagne nationale lancée en 2013 pour mettre fin à cette pratique. Elle a également réussi à réduire la prévalence du VIH dans la population adulte. Pour maintenir ces progrès, les autorités ont lancé une campagne de dépistage universel, intitulée « Dépistage et traitement : pour en finir avec le VIH et le sida », qui offre un traitement immédiat à tous ceux dont le test est positif. Constatant que la pauvreté est l'une des causes sous-jacentes de l'infection à VIH, la Zambie met en œuvre des programmes de réduction de la pauvreté, tels que les transferts monétaires destinés aux foyers extrêmement pauvres, dont les chefs de famille sont souvent des femmes.

72. **M^{me} Khalvandi** (République islamique d'Iran) dit que le Gouvernement iranien continue d'œuvrer à l'instauration d'un environnement porteur pour les femmes. Son plan de développement pour 2016–2021 a imposé que tous les plans et programmes gouvernementaux tiennent compte de la problématique hommes-femmes. Au titre d'un récent décret, les cabinets de ministres sont tenus de réserver 30 % des postes de décision et de direction aux femmes. En outre, un projet de loi sur la protection des femmes contre la violence est en cours d'examen et deux plans stratégiques vont être finalisés, l'un portant sur le rôle de la femme et de la famille, l'autre sur l'emploi durable des femmes dans le contexte du développement durable.

73. Deux fois plus de femmes que d'hommes étudient la médecine ou les sciences, grâce à 40 ans d'efforts de promotion de l'autonomisation des femmes et des filles par l'éducation. En outre, le nombre de femmes à la tête de microentreprises et de coopératives a considérablement augmenté, et le nombre des organisations non gouvernementales défendant la cause des femmes a triplé depuis 2013.

74. Ces avancées sont intervenues en dépit du contexte de sanctions illégales et unilatérales. Dans le reste du Moyen-Orient, l'intervention et l'occupation étrangère, l'invasion militaire et une recrudescence de l'extrémisme et du terrorisme violents laissent peu d'espoir quant à la réalisation des objectifs en matière de promotion des femmes et des filles ou, d'ailleurs, des autres objectifs internationaux en matière de développement.

75. **M^{me} Mejía Vélez** (Colombie) dit que l'amélioration de la situation des femmes et des filles en milieu rural est une préoccupation centrale du Gouvernement colombien, ce dont témoigne l'Accord de paix définitif qui a été signé avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC). Des programmes de développement rural ont été mis en place pour répondre expressément aux besoins des femmes vivant en milieu rural, qui ont joué un rôle déterminant dans la fin du conflit et continuent d'être un élément capital de la consolidation de la paix.

76. La délégation de la Colombie a été le fer de lance de la création du Groupe des amis de la parité des sexes à l'Organisation des Nations Unies et, soulignant l'importance de la Stratégie sur la parité des sexes récemment lancée par le Secrétaire général, l'intervenante invite les États Membres à travailler main dans la main pour la mettre en œuvre.

77. **M^{me} Abdelkawy** (Égypte) dit qu'à l'appui de la déclaration du Président égyptien proclamant 2017 année de la femme égyptienne, le Gouvernement a adopté la Stratégie nationale pour l'autonomisation de la femme égyptienne à l'horizon 2030, qui vise à autonomiser les femmes dans les sphères politique, économique et sociale, à augmenter le nombre de femmes dirigeantes dans le pays et à améliorer la protection sociale pour les femmes et les filles. De plus en plus, les femmes sont promues à des postes de direction, tant dans le Gouvernement égyptien que dans la fonction publique et le système judiciaire, et l'Égypte a récemment nommé sa première Gouverneuse de province et sa première Gouverneuse adjointe de la Banque centrale d'Égypte.

78. Le Conseil national pour les femmes organise des sessions de formation pour encourager la participation des femmes aux élections des conseils locaux et, en coopération avec ONU-femmes, aide les femmes vivant dans des zones reculées à obtenir des documents nationaux d'identité. En outre, le Conseil national pour les femmes a signé un mémorandum d'accord avec la Banque centrale du pays afin de promouvoir la pleine participation des Égyptiennes à l'économie, sur un pied d'égalité avec les hommes, et de faire en sorte qu'elles

aient un revenu décent. Le Conseil national a également lancé des campagnes de lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des femmes et a fourni un appui financier aux femmes appartenant à des groupes marginalisés. L'Égypte forme également ses prédicateurs religieux pour qu'ils soient mieux en mesure de lutter efficacement contre le problème de la violence à l'égard des femmes. Le Ministère de la santé a récemment publié des directives sur les questions relatives à la santé des femmes, notamment leur santé procréative, à tous les stades de leur vie.

79. Le rôle clef que jouent les femmes dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme a été examiné lors d'une conférence nationale sur les femmes comme artisans de la paix, qui s'est tenue en septembre 2017. En outre, le Bureau du Procureur a publié des directives sur les infractions impliquant des violences à l'égard des femmes, s'emploie à modifier la loi sur la famille et a mis en place un portail en ligne grâce auquel le public peut proposer des modifications aux lois existantes afin de renforcer les droits juridiques des Égyptiennes. La campagne de sensibilisation lancée au début de 2017 pour promouvoir la tolérance envers les femmes, le respect des femmes, l'éducation des filles, la participation des femmes à la vie politique et les droits de succession des femmes, ainsi que pour lutter contre le harcèlement sexuel, le mariage précoce, la mutilation génitale féminine et toutes les autres formes de violence sexiste, a atteint plus d'un million d'Égyptiennes et leurs familles.

80. L'Égypte est convaincue que la coopération bilatérale et multilatérale avec ses partenaires internationaux peut doper ses efforts de promotion des droits des femmes. L'Égypte continuera donc de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées et les autres organisations internationales pour réaliser ce noble objectif.

La séance est levée à 17 h 55.